



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### Régime de bonification pour campagne des gendarmes

Question écrite n° 14205

#### Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann appelle l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur les interrogations d'un certain nombre d'associations de gendarmes, s'agissant de la pérennité du régime de bonification pour campagne des gendarmes. En prévision de la future réforme des retraites, ces associations soulignent la nécessité de garder à ce régime de bonification son périmètre actuel, qui inclut les déplacements effectués sur le territoire national. Ils indiquent que ces bonifications n'ont pas pour fonction de compenser simplement un éloignement géographique, mais répondent aux astreintes liées à l'état militaire, qui implique, en particulier, une surexposition réelle aux risques. Le maintien de ce régime de bonification dans son périmètre actuel paraît d'autant plus justifié que la conflictualité et les violences ne sont plus cantonnées aux rapports interétatiques, mais on fait irruption, par la recrudescence du terrorisme par exemple, sur le territoire national, au cœur même de la société française. Ce régime de bonification pour campagne est de nature à garantir aux militaires déployés une reconnaissance à la hauteur des risques qu'ils prennent au service de la collectivité. Il souhaite connaître la position du Gouvernement à ce propos.

#### Texte de la réponse

Après l'interruption du débat parlementaire sur ce projet de loi en raison de la crise sanitaire de la covid-19, le Premier ministre a annoncé aux partenaires sociaux le 17 juillet 2020 que les concertations sur la réforme des retraites reprendront dans les prochains mois, en distinguant le caractère structurel de la réforme qui vise à plus de justice et son volet financier.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Luc Warsmann](#)

**Circonscription :** Ardennes (3<sup>e</sup> circonscription) - UDI, Agir et Indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 14205

**Rubrique :** Retraites : fonctionnaires civils et militaires

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Retraites et santé au travail](#)

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [13 novembre 2018](#), page 10131

**Réponse publiée au JO le :** [29 septembre 2020](#), page 6717